



Rapport

Date de la séance du CE : 18 février 2026
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2025.BVD.5508
Classification : Non classifié

Bienne, Rue du Wasen 1, 7, 9 et 11, rénovation totale du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP), crédit d'engagement pour la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire / du projet	3
3.1	Contexte	3
3.2	Site de la rue du Wasen	3
3.3	Description du projet de construction	4
3.4	Déplacement des activités de l'école pendant les travaux	7
3.5	Équipement spécifique à l'utilisation (à la charge de l'INC)	8
3.6	Charges imposées par le Grand Conseil	8
3.7	Évolution des coûts et économies réalisées	8
3.8	Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet	9
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	10
4.1	Récapitulatif des coûts	10
4.2	Financement	10
4.3	Informations sur les investissements	11
5.	Calendrier	12
6.	Proposition	12

1. Synthèse

Le Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP) est aujourd'hui réparti sur trois sites dans la ville de Bienne. Le site de la rue du Wasen a été construit en plusieurs étapes depuis la fin des années 1940. Il est très bien desservi par les transports publics et particulièrement bien adapté pour une école.

Les enveloppes des bâtiments et les installations techniques ont atteint, voire dépassé la fin de leur durée de vie et ne répondent plus aux exigences techniques et énergétiques d'une exploitation sûre et rentable. Les bâtiments de la rue du Wasen 1, 7 et 9, qui sont répertoriés comme dignes de protection dans le recensement architectural du Service cantonal des monuments historiques, doivent donc être rénovés et optimisés en vue d'une utilisation à long terme. La salle de sport de la rue du Wasen 11 est remise en état de manière ponctuelle. Étant donné la complexité des exigences liées au projet de rénovation, le Service cantonal des monuments historiques a été impliqué dans la planification à un stade précoce.

Les surfaces existantes doivent être réduites afin de répondre aux exigences actuelles en matière de taille des salles, ce qui permettra une utilisation plus efficace des surfaces disponibles. Afin de satisfaire les conditions du Grand Conseil concernant le crédit d'engagement pour l'étude de projet (2021.BVD.4408), toute la surface de toiture qui s'y prête sera dotée d'installations photovoltaïques.

La réalisation des travaux est prévue à partir de l'été 2027. Pendant les travaux, il sera nécessaire de déplacer une partie de l'exploitation dans les locaux scolaires provisoires en cours de réalisation aux Champs-de-Boujean. La demande de crédit de réalisation pour les locaux provisoires à usages multiples a été approuvée par le Grand Conseil en mars 2025 (2024.BVD.3774).

Le crédit demandé de 103 110 000 francs (coûts totaux de 109 600 000 francs, moins les dépenses déjà autorisées de 6 490 000 francs pour l'étude de projet et la procédure de sélection des mandataires) doit permettre de financer la réalisation de la rénovation totale des bâtiments situés à la rue du Wasen 1, 7 et 9 ainsi que la remise en état ponctuelle de la salle de sport à la rue du Wasen 11. Les coûts totaux comprennent un montant de 5 600 000 francs à la charge de l'INC pour le mobilier, l'équipement des salles spéciales, l'entretien, l'exploitation, l'entreposage et le déménagement.

En raison de l'évolution des prix du marché et des mesures supplémentaires intégrées au projet, les investissements totaux actuels dépassent de près de 20 millions de francs le montant inscrit, et ce même après la mise en œuvre des potentiels d'économie pour un montant de 4,3 millions de francs. Les coûts supplémentaires feront l'objet d'une demande d'intégration dans le PII 2026.

Le crédit est soumis au référendum facultatif.

2. Bases légales

- Loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12), articles 33, 59 et 64
- Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM ; RSB 433.121), article 70
- Loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11), articles 16, 20 s, 25 s, 38 et 51, alinéa 3
- Ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'instruction publique et de la culture (OO INC ; RSB 152.221.181), articles 9 et 11
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss

3. Description de l'affaire / du projet

3.1 Contexte

La situation des sites de formation en ville de Bienne a été analysée en détail en 2019 dans le cadre d'une planification générale. Les sites et les bâtiments cantonaux ont été évalués quant à leur capacité d'évolution et leur nécessité d'être remis en état. Divers sites de formation cantonaux doivent être rénovés urgemment. Les bâtiments scolaires sis à la rue du Wasen (14 150 m² SUP), au chemin de la Ciblerie (11 600 m² SUP) et à la rue de Soleure (10 600 m² SUP) à Bienne, qui abritent le Centre professionnel de formation de Bienne (CFP) et l'École supérieure ES Bois, feront l'objet de réfections périodiques au cours de ces quinze prochaines années et seront optimisés quant à leur occupation et leur utilisation.

Les institutions du CFP sont aujourd'hui réparties sur trois sites en ville de Bienne. La partie scolaire de la formation professionnelle initiale, l'enseignement pour la maturité professionnelle et les cours de formation continue ont lieu dans les bâtiments situés à la rue du Wasen. Le site de la rue de la Gabelle abrite le lycée technique (LT). Les cours de l'année scolaire de préparation professionnelle (solutions transitoires) sont dispensés sur le site du Tilleul au chemin de la Ciblerie. Les sites de la rue du Wasen et du chemin de la Ciblerie appartiennent au canton et continueront d'être utilisés à long terme. Le site de la rue de la Gabelle est une location avec des aménagements locatifs de qualité, réalisés sur mesure pour le lycée technique. Par conséquent, ce dernier devrait pour le moment continuer d'être exploité sur le site actuel.

Le nombre d'élèves du CFP a légèrement diminué entre 2012 (1645 élèves) et 2021 (1523 élèves), mais il est resté stable ces dernières années. En 2025, une légère hausse des effectifs a été enregistrée (1552 élèves). Ce chiffre englobe toutefois seulement les apprenties et apprentis du CFP. Si l'on tient également compte des élèves suivant le cursus de maturité professionnelle (MP2) à la rue du Wasen, ce chiffre s'élève à 1605 personnes. En outre, une hausse des effectifs est attendue notamment dans les secteurs de l'électricité et de la construction mécanique en raison de l'évolution démographique dans la région de Bienne-Seeland. Les ressources en locaux devraient être suffisantes à moyen terme au CFP. La taille et la structure actuelles des locaux ne permettent toutefois pas une utilisation optimale à des fins d'enseignement.

3.2 Site de la rue du Wasen

Le Centre de formation professionnelle CFP occupe, sur le site de la rue du Wasen appartenant au canton, les bâtiments numéros 1, 5, 7, 9 et 11. Le site, destiné à la formation professionnelle initiale et à la maturité professionnelle, est voué à être utilisé à long terme par le CFP. Les salles d'enseignement et les ateliers sont situés dans les bâtiments 1, 5 et 9. La cantine et l'aula se trouvent à la rue du Wasen 7. Le bâtiment numéro 11 abrite quant à lui la salle de sport, également utilisée par le CFP et d'autres écoles et associations.

Le bâtiment le plus ancien, situé à la rue du Wasen 5, a été conçu par Alfred Gfeller entre 1948 et 1949 et est classé digne de conservation dans le recensement architectural du Service cantonal des monuments historiques. Les bâtiments de la rue du Wasen 1, 7 et 9 ont été construits comme un ensemble d'après les plans d'Alain G. Tschumi au début des années 1970. Ils sont classés dignes de protection (objets C) dans le recensement architectural du Service cantonal des monuments historiques. Les trois constructions parallélépipédiques ont une apparence similaire et se distinguent uniquement par leurs dimensions extérieures et leur affectation (salles de classe, ateliers et aula/cantine). Les trois bâtiments ont été réalisés avec une construction à ossature métallique comportant une façade rideau non porteuse. Cela a permis de construire une façade continue et entièrement vitrée, un système innovant pour l'époque.

La conception des installations extérieures du CFP a été réalisée par le Bernois Bernhard Luginbühl, entouré d'un groupe d'artistes. Plusieurs de ses sculptures ainsi qu'une œuvre de Paul Talmann ornent l'espace extérieur accessible au public. Le bâtiment de la salle de sport, qui se situe légèrement à l'écart à la rue du Wasen 11, a également été conçu par Alain G. Tschumi en 1996, en collaboration avec Pierre Benoît.

Le groupe de bâtiments et l'espace extérieur ont une valeur historique élevée. Le Service cantonal des monuments historiques est impliqué dans le projet et apporte son soutien pour le processus de planification.

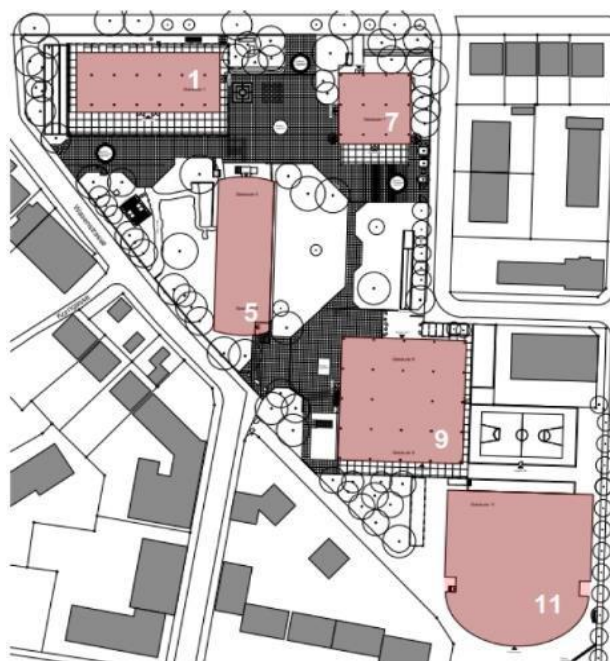


Illustration 1 : vue d'ensemble du site de la rue du Wasen.

3.3 Description du projet de construction

3.3.1 Besoin de remise en état

Rue du Wasen 1, 7 et 9

Les immeubles de la rue du Wasen 1, 7 et 9 datent de la première moitié des années 1970. Ils nécessitent tous urgemment d'importants travaux de rénovation. Les enveloppes des bâtiments et les installations techniques ont atteint, voire dépassé la fin de leur durée de vie et ne répondent plus aux exigences techniques et énergétiques nécessaires à une exploitation sûre et rentable. La faible isolation thermique des bâtiments et le système d'aération vétuste entraînent d'importantes variations de la température. Les besoins énergétiques liés à l'exploitation des bâtiments sont aujourd'hui supérieurs à la moyenne. Après plus de 50 ans d'utilisation, les aménagements intérieurs ainsi que les revêtements des sols et des parois présentent d'importantes marques d'usure et doivent être rénovés ou remplacés. De nombreuses pièces ont subi des dégâts d'eau en raison des fenêtres non étanches et de l'isolation défectueuse du toit.

Rue du Wasen 11 (salle de sport)

Une analyse de l'état a révélé que la plupart des éléments de construction et des installations techniques de la salle de sport pourraient être utilisés jusque vers la fin des années 2030 moyennant la réalisation

de mesures d'entretien. Une remise en état sera alors vraisemblablement nécessaire. L'espérance de vie technique ainsi que l'investissement initial dans les éléments de construction et les installations doivent être exploités au maximum. Les mesures prévues se limitent donc à des améliorations ciblées. Le bâtiment sera raccordé au nouveau réseau d'approvisionnement énergétique du site, qui utilisera les eaux souterraines comme source d'énergie et viendra remplacer le chauffage au gaz actuel. En outre, la commande des installations techniques du bâtiment sera remplacée afin d'optimiser le bilan énergétique.

3.3.2 Optimisation des surfaces

Les locaux de la rue du Wasen 1, 5, 7 et 9 sont actuellement entièrement occupés par le CFP, sur une surface utile principale (SUP) de 12 770 m². Dans le cadre du concept d'exploitation, les besoins de l'école ont été évalués en détail, et aucun besoin supplémentaire en surface n'a été déterminé. La taille des locaux et le ratio entre les espaces communs et les salles de cours ne sont toutefois pas appropriés. Une optimisation de la structure des locaux devrait permettre une meilleure utilisation des surfaces disponibles.

Selon la réglementation des locaux relative aux écoles moyennes du canton de Berne, la surface requise est d'environ 9530 m² SUP, ce que confirment les effectifs actuels du CFP sur le site de la rue du Wasen. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'une éventuelle croissance liée à l'évolution démographique. Le nombre d'élèves fréquentant le CFP à la rue du Wasen est resté stable depuis le début du projet (2020), à quelques dizaines près. Dans le cadre du présent projet, une extrapolation a été effectuée sur la base des prévisions de l'étude BASS, qui portent sur l'ensemble des écoles professionnelles de la région Bienne-Seeland. D'après celle-ci, les effectifs du CFP à la rue du Wasen devraient rester relativement stables jusqu'en 2040. Malgré la croissance démographique, la capacité d'accueil du site ne sera donc pas augmentée, mais réduite pour répondre aux besoins attendus.

Type de locaux	Surface actuelle	Surface visée selon le mandat de projet*	Surface prévue selon le projet de construction	Différence entre surface prévue et visée
Enseignement et préparation	7680	5570	6308	738
Enseignement spécialisé et ateliers	2240	1520	1290	- 230
Aula	570	570	632	62
Cantine	670	430	635	205
Administration	740	670	787	117
Exploitation, entrepôt	870	770	927	157
Surface totale requise par le CFP	12 770	9530	10 579	1049

* Les surfaces mentionnées représentent la valeur calculée en fonction de la taille standard des locaux figurant dans la réglementation des locaux relative aux écoles moyennes du canton de Berne. Des écarts peuvent être constatés pour les bâtiments existants en raison de la géométrie actuelle de l'espace.

III. 2 : aperçu des surfaces requises par le CFP (surface utile principale (SUP) en m²)

Les surfaces requises pour le CFP peuvent être regroupées dans les bâtiments 1, 7 et 9. L'agencement actuel des pièces sera optimisé et adapté aux exigences en matière de dimensions figurant dans la réglementation des locaux relative aux écoles moyennes du canton de Berne, qui correspondent aux standards définis dans l'annexe de la « Stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020 ». Les salles de classe standard surdimensionnées offrent d'importantes possibilités d'optimisation. La planification du projet de construction a montré que la taille des salles de cours standard pouvait être réduite à environ 75 m². Cela permet une utilisation des espaces disponibles efficace et adaptée aux besoins. Par ailleurs, le nombre de salles de préparation nécessaires au corps enseignant peut être considérablement réduit.

Aucune salle de réserve n'est disponible dans les bâtiments 1, 7 et 9. Les locaux de la rue du Wasen 5, qui possèdent une surface utile principale de 2521 m², serviront de surface de réserve pour le degré secondaire II (écoles professionnelles). Ils pourront d'une part être utilisés par le CFP pour dispenser les cours de solution transitoire aux personnes mineures non accompagnées requérant l'asile. En raison d'une situation géopolitique toujours plus instable (Gaza, Ukraine, etc.), il faut s'attendre à ce que le nombre de ces personnes augmente soudainement. D'autre part, l'étude BASS menée au printemps 2025 sur les scénarios de formation pour le degré secondaire II dans le canton de Berne a révélé qu'il fallait s'attendre à ce que la hausse des effectifs se poursuive jusqu'en 2033, en particulier dans les écoles professionnelles.

Dans la région de Bienne-Seeland, une légère augmentation des effectifs est attendue jusqu'en 2040 (passage de 3629 à 3948 élèves). Il est très difficile de prévoir vers quels secteurs professionnels les apprenties et apprentis se tourneront et, par conséquent, comment les besoins évolueront dans les différentes écoles professionnelles.

Étant donné que les locaux du CFP seront à l'avenir concentrés dans les trois bâtiments 1, 7 et 9, les locaux de la rue du Wasen 5 seront réaffectés à d'autres utilisations. Durant les travaux, ce bâtiment continuera à être utilisé pour la formation professionnelle initiale.

À l'exception de la préparation d'un futur raccordement au réseau d'approvisionnement du site, aucune mesure de rénovation ni aucun réagencement de l'espace ne sont prévus à la rue du Wasen 5.

L'étude de projet a montré qu'il serait judicieux, pour des raisons techniques et liées à l'exploitation, de déplacer à la rue du Wasen 9 la cuisine utilisée pour la formation de cuisinière/cuisinier CFC, qui était jusqu'à présent située au sous-sol de la rue du Wasen 5. Étant donné que cette cuisine est déjà ancienne, le déménagement sera l'occasion de moderniser l'infrastructure. La nouvelle cuisine répondra aux exigences actuelles en matière de formation, d'hygiène, de sécurité et d'exploitation, et contribuera à offrir une formation de qualité pendant plusieurs années. Au CFP Bienne, les métiers de cuisinière/cuisinier CFC et d'employée/employé en cuisine AFP sont enseignés en allemand, en français ou dans les deux langues. Le site de Bienne est le seul site de formation du canton de Berne dispensant un enseignement en français dans le domaine de la restauration. En outre, il propose depuis des années une procédure de qualification et des cours interentreprises pour les apprenties et apprentis germanophones et francophones.

3.3.3 Principales mesures de construction

Les éléments liés à la sécurité sismique, à la protection incendie et à la sécurité des personnes doivent être adaptés aux normes actuelles. En outre, pour garantir l'accessibilité des locaux, il est nécessaire d'installer des toilettes adaptées aux personnes en situation de handicap et de remplacer les ascenseurs. Lors de l'étude de projet, un concept global a été élaboré pour l'approvisionnement énergétique et les installations techniques du bâtiment, et sera mis en œuvre lors de la rénovation globale. Toutes les toitures qui s'y prêtent seront entièrement recouvertes d'installations photovoltaïques.

Les exigences relevant de la protection des monuments historiques ont été limitées au strict nécessaire dans le cadre du projet. Il existe un intérêt évident à conserver l'apparence des bâtiments des années 1970. Ceux-ci ne seront donc pas dotés de pare-soleil extérieurs. Étant donné que l'isolation thermique contre la chaleur est un critère obligatoire pour obtenir la certification Minergie requise par la loi (art. 40 OCEn), l'étude de projet a inclus une pesée des intérêts entre les exigences divergentes (énergie, protection du patrimoine) et les exigences concernant le confort des salles de classe et de travail. Pour de nombreux autres points, les exigences relatives à la protection du patrimoine ont été adaptées pour tenir compte des aspects fonctionnels, énergétiques et économiques. Malgré la valeur historique élevée des

bâtiments, les coûts supplémentaires induits par rapport à un bâtiment n'étant pas classé monument historique sont relativement faibles. En cas de réduction supplémentaire des mesures de protection, le projet risquerait de ne pas être autorisé. Le présent projet de construction offre un compromis soutenu par les services spécialisés (Office de l'environnement et de l'énergie, Service cantonal des monuments historiques) et le CFP, et susceptible d'être approuvé.

3.3.4 Nouveau réseau d'approvisionnement énergétique du site

Actuellement, les bâtiments 1, 5, 7 et 9 sont chauffés à distance (50 %) et au gaz (50 %), tandis que le bâtiment n° 11 est uniquement chauffé au gaz. Le présent projet prévoit de chauffer et de rafraîchir les bâtiments 1, 7, 9 et 11 au moyen d'une pompe à chaleur eau/eau. L'autorisation requise a déjà été obtenue. Un refroidissement passif sera ainsi possible, ce qui permettra de garantir un climat intérieur agréable et de conserver l'aspect extérieur des bâtiments classés en évitant la pose de pare-soleil extérieurs. Le raccordement du bâtiment n° 5 au réseau urbain de distribution de chaleur à distance sera maintenu à l'issue des travaux de rénovation. Une intégration complète au réseau d'approvisionnement du site sera possible ultérieurement.

Le raccordement du bâtiment n° 5 à la pompe à chaleur eau/eau n'est pour le moment pas judicieuse, car sans renforcement énergétique de l'enveloppe du bâtiment, ce bâtiment requiert des températures d'entrée élevées.

Les besoins en énergie finale pourront au total être réduits de 70 à 75 % par rapport à aujourd'hui. Les besoins énergétiques restants pourront en grande partie être couverts par l'installation photovoltaïque. Le remplacement du système d'approvisionnement énergétique et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment permettront de réduire de manière considérable les émissions de CO₂.

3.3.5 Durabilité

La rénovation totale s'effectue dans le respect des prescriptions cantonales en matière de durabilité. Le projet de construction remplit les exigences de la norme MINERGIE-ECO et devrait recevoir la certification « Or » du standard Construction durable suisse (SNBS).

Il est prévu de poser des installations photovoltaïques sur toutes les surfaces de toiture disponibles. Les éventuels excédents de production électrique seront injectés dans le réseau. L'approvisionnement en chaleur et en froid se fera à l'avenir via une pompe à chaleur eau/eau.

Les installations techniques du bâtiment prévues sont axées sur les scénarios d'évolution du climat. Des réservoirs d'eau de pluie serviront à l'irrigation des espaces verts et contribueront à la préservation des ressources en eau potable. Des arbres supplémentaires permettront d'offrir davantage de zones ombragées et d'améliorer le microclimat. Des essences durables et adaptées au climat ont été choisies. Des toits végétalisés permettront d'augmenter la biodiversité et contribueront à réduire la chaleur. Là où cela est possible, les surfaces seront désimperméabilisées et l'utilisation de matériaux sombres sera évitée afin de favoriser l'infiltration et de réduire le chauffage.

3.4 Déplacement des activités de l'école pendant les travaux

En raison de leur envergure, les travaux de remise en état des bâtiments 1, 7 et 9 ne pourront pas être réalisés sans interruption de l'exploitation. Les cours et les autres activités de l'école seront donc déplacés pendant les travaux. Outre les bâtiments du CFP, d'autres bâtiments scolaires cantonaux à Bienne

seront entièrement rénovés ces prochaines années et nécessiteront également un hébergement provisoire durant les travaux. Pour cette raison, des locaux scolaires temporaires seront réalisés aux Champs-de-Boujean d'ici à l'été 2027. Le Grand Conseil a approuvé en mars 2025 le crédit d'engagement pour la réalisation (2024.BVD.3774).

La salle de sport pourra continuer à être utilisée sans restriction durant les interventions ponctuelles ; il ne sera donc pas nécessaire de recourir à des locaux provisoires.

3.5 Équipement spécifique à l'utilisation (à la charge de l'INC)

Le crédit de réalisation comprend les équipements spécifiques à l'utilisation d'un montant de 5,6 millions de francs, qui doit être pris en charge par l'INC conformément à l'affectation du budget et des prestations. En raison des nouvelles surfaces des salles de cours, seule une petite partie du mobilier actuel pourrait être réutilisée. Un rééquipement complet est donc inévitable. Les salles de préparation du personnel enseignant, actuellement aménagées sous forme de petits bureaux, seront transformées en salles de travail « multispace » et nécessiteront du nouveau mobilier répondant aux exigences de cette nouvelle forme de travail. Les salles utilisées pour l'enseignement spécialisé devront également être rénovées afin de répondre aux besoins actuels et de garantir la qualité des formations dispensées au CFP. Une grande partie de l'équipement actuel n'est plus adaptée.

3.6 Charges imposées par le Grand Conseil

Le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude (2021.BVD.4408) relatif à la présente affaire à condition que la surface de toiture qui s'y prête soit utilisée pour la production d'énergie solaire (capteurs solaires thermiques ou installations photovoltaïques) et que l'injection des excédents dans le réseau de distribution de chaleur à distance soit étudiée si des capteurs solaires thermiques sont prévus. Il a également été demandé que les résultats de cette étude soient exposés à la CIAT dans le cadre du crédit d'exécution.

La charge est mise en œuvre : toutes les surfaces de toiture qui s'y prêtent seront dotées d'installations photovoltaïques de sorte que l'énergie solaire produite pourra être utilisée de manière efficace pour l'exploitation des équipements de production de chaleur et de froid, tout en tenant compte des faibles besoins en eau chaude.

3.7 Évolution des coûts et économies réalisées

Les coûts inscrits au budget jusqu'à présent reposent sur une étude de faisabilité réalisée en 2019. Sur cette base, une estimation des coûts approximative a été établie. Les dépenses nécessaires à la remise en état des bâtiments scolaires sur le site de la rue du Wasen ont été estimées à 84 millions de francs. L'étude de projet s'étant terminée au 4^e trimestre 2025, il est désormais possible de planifier les coûts de manière beaucoup plus précise. Un devis a pu être établi sur cette base. Les investissements requis sont estimés à environ 104 millions de francs (hors équipement spécifique à l'utilisation).

Indépendamment du renchérissement habituel, le secteur de la construction a connu une hausse des prix extraordinaire entre 2021 et 2022. Les prix se sont depuis stabilisés à un nouveau niveau. Actuellement, rien ne semble présager un retour à l'ancien niveau de prix. En outre, la taxe sur la valeur ajoutée est passée de 7,7 % à 8,1 %. Ces deux facteurs ont entraîné une hausse des coûts de 14,7 millions de francs.

Pour des raisons techniques et liées à l'exploitation, la cuisine de formation jusqu'à présent située au sous-sol de la rue du Wasen 5 sera déplacée à la rue du Wasen 9. La réalisation de la nouvelle cuisine de formation dans le bâtiment n° 9 engendre des coûts supplémentaires de 1,95 million de francs. En ajoutant aux coûts initiaux de 84 millions de francs la hausse des prix et des coûts susmentionnée ainsi que les coûts liés au déplacement de la cuisine de formation, on obtient un montant de 100,65 millions de francs.

Au cours du projet, des mesures supplémentaires nécessaires ont été identifiées, ce qui génère des coûts supplémentaires d'environ 3,35 millions de francs. Il s'agit notamment de la remise en état du terrain à la suite des travaux d'étanchéité réalisés au niveau d'éléments souterrains, de la mise en place d'un nouveau réseau d'approvisionnement énergétique pour le site (utilisation des eaux souterraines comme source d'énergie) ainsi que de l'ajout d'installations photovoltaïques sur toute la surface des toitures (cf. ch. 3.6). Ces mesures permettront d'améliorer le maintien de la valeur ainsi que l'efficacité énergétique du site scolaire de manière durable.

Lors de la journée de réflexion du Conseil-exécutif de juin 2025 consacrée à la politique financière, il a été demandé que le projet soit réexaminé pour identifier si des économies pouvaient être réalisées et si un redimensionnement était possible. L'objectif était de ramener les coûts totaux prévus à l'issue de l'avant-projet au niveau des coûts initiaux inscrits dans le PII (84 millions de francs). Le montant initial a ainsi été maintenu dans le PII.

Une analyse approfondie a ensuite été menée pour établir quelles économies pouvaient être réalisées sans nuire au fonctionnement de l'établissement ou influencer de manière négative les coûts du cycle de vie. Des économies d'un montant de 4,3 millions de francs ont ainsi pu être identifiées et prises en compte dans les coûts totaux actuellement présentés :

– Utilisation de la salle de sport (bâtiment 11) jusqu'à la fin de sa durée de vie	CHF 2,50 mio
Concentration sur les améliorations durables ; pas de rénovation totale	
– Renonciation aux vitrages au krypton	CHF 1 mio
À la place, réalisation de triples vitrages isolants modernes	
– Optimisation de la protection-incendie	CHF 0,50 mio
Installation de nouveaux compartiments coupe-feu	
– Optimisation de l'aménagement des locaux	CHF 0,15 mio
Renonciation au changement de direction de l'escalier principal du bâtiment 9	
– Renonciation au sol en terrazzo	CHF 0,15 mio
À la place, réalisation d'un sol en linoléum	

Total des économies réalisées	CHF 4,30 mio
--------------------------------------	---------------------

Après déduction de ces économies, il reste environ 20 millions de francs de coûts d'investissement supplémentaires par rapport au PII 2025. La réalisation d'économies supplémentaires signifierait que les exigences concernant le remplacement et la modernisation des installations techniques du bâtiment, la sécurité des personnes (protection-incendie et renforcement parasismique), la gestion économe des ressources en énergie, l'optimisation des surfaces disponibles et les améliorations fonctionnelles en faveur des utilisatrices et utilisateurs ne pourraient plus être remplies.

3.8 Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet

La rénovation totale est la seule solution pour pouvoir continuer à utiliser les trois bâtiments cantonaux. En l'absence de rénovation des biens-fonds, des mesures d'entretien et de remise en état d'urgence seraient nécessaires et entraîneraient des coûts élevés. Toutefois, l'utilisation prévue ne pourra plus être garantie à long terme même avec des mesures d'urgence, ce qui aurait notamment pour conséquence



une perte de valeur du bien immobilier. En outre, en cas de renonciation à la transformation des salles de classe standard, le potentiel d'optimisation des surfaces resterait inexploité et aucune possibilité d'affectation supplémentaire ne pourrait être créée. En outre, le bâtiment n° 5 ne serait pas libéré et ne pourrait pas servir de réserve pour de futures affectations.

En l'absence de relèvement de l'enveloppe budgétaire prévue, il serait inévitable de renoncer à certains travaux, ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire pour la planification, des coûts additionnels ainsi que de nouveaux risques. La charge de travail supplémentaire pour la planification et le retard de minimum un an que prendrait le projet auraient des conséquences sur d'autres projets de construction, notamment le site scolaire provisoire des Champs-de-Boujean et les projets Tilleul/HEP et École supérieure du Bois Bienne. En cas de renonciation à la rénovation totale de l'un des bâtiments 1, 7 ou 9, la possibilité de trouver une solution au conflit d'objectif opposant la protection des monuments historiques et les prescriptions de la législation sur l'énergie serait remise en question. En outre, il en résulterait très certainement des dépenses et des coûts supplémentaires. Il serait difficile de savoir si le concept d'approvisionnement énergétique du site prévu lors de l'étude de projet pourrait être modifié en présence d'une situation initiale différente et si oui, dans quelle mesure.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix au 1^{er} avril 2025, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 143,5 points (base octobre 1998 = 100 points)

Coûts totaux	CHF	109 600 000
composés de		
– Rénovation totale du CFP, y compris réserve de 13 % (à la charge de la DTT)	CHF	104 000 000
– Équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs (à la charge de l'INC)	CHF	5 600 000
	CHF	109 600 000
Déduction faite des coûts déjà approuvés par la DTT le 1 ^{er} décembre 2021 pour la procédure de sélection des mandataires	CHF	490 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 34 OFin	CHF	109 110 000
Déduction faite des dépenses déjà approuvées par le Grand Conseil le 8 juin 2022 pour l'étude de projet (2021.BVD.4408)	– CHF	6 000 000
Crédit à approuver	CHF	103 110 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 32 LFin, qui sera en principe relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté. Ceux-ci sont inscrits au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports pour un montant de 84 millions de francs. Les dépenses de l'INC sont inscrites dans le plan intégré mission-financement de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle de la Direction de l'instruction publique et de la culture.



4.3 Informations sur les investissements

4.3.1 Nature de la dépense d'investissement

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
103 650 000	22 803 000	80 847 000	13

4.3.2 Écart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré (PII)

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En mio. CHF	Total	Jusqu'à fin 2024	2025	2026	2027	2028	Années suivantes
Investissements effectifs nets	103,65	2,79	1,88	1,98	15,30	25,50	44,13
Montant alloué dans le PII 2025	84,0	2,79	1,60	1,80	11,00	20,35	36,80

Un montant de 84,0 millions de francs est inscrit dans le plan d'investissement intégré (PII) 2025 du canton pour la remise en état complète du CFP. Les coûts supplémentaires seront compensés au sein du projet conformément au plan d'économies du Conseil-exécutif (cf. ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**). Malgré les efforts d'économies réalisés (cf. ch. 3.7), les investissements actuels s'élèvent au total à 103,65 millions de francs.

Les coûts supplémentaires s'expliquent par le cumul de la hausse des coûts, du renchérissement et de la hausse de la TVA (14,7 millions de francs), ainsi que par le déplacement de la cuisine de formation devant être rénovée du bâtiment 5 au bâtiment 9 (1,95 million de francs), la réalisation des travaux de rénovation supplémentaires nécessaires et la pose d'installations photovoltaïques demandée par le Grand Conseil (3,35 millions de francs). La renonciation à ces coûts supplémentaires aurait des conséquences négatives sur la sécurité des personnes, la gestion économe des ressources en énergie ou l'optimisation des surfaces. Les dépenses additionnelles de 19,65 millions de francs font l'objet d'une demande de prise en compte dans le PII 2026. Parmi les coûts totaux, 350 000 francs concernent le compte de résultat.

Les coûts à la charge de l'INC pour les équipements spécifiques aux utilisatrices et utilisateurs n'ont jusqu'à présent pas été inscrits comme poste distinct dans le PII, mais ont été regroupés sous le poste collectif relatif aux rénovations des écoles professionnelles. Ces coûts, désormais estimés à 5,6 millions de francs, seront indiqués séparément lors du prochain processus de planification et seront déduits du poste collectif correspondant.

4.3.3 Charges d'amortissement

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation	Amortissement annuel
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (gros-œuvre 1)	21 121 600	80	264 020
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (second œuvre)	82 528 400	25	3 301 136

Les éléments à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.



4.3.4 Répercussions sur le personnel et autres coûts induits

Aucune répercussion sur le personnel n'est attendue. Malgré la réduction de la surface totale, la charge de travail liée à l'entretien et au nettoyage des surfaces restera identique en raison de la diminution de la taille des salles de classe. De même, les effectifs resteront inchangés du côté des élèves et du personnel.

5. Calendrier

Travaux préparatoires	Début 2026-fin 2026
Réalisation	2027-2030
Emménagement	3 ^e trimestre 2030

6. Proposition

Pour les raisons exposées, nous vous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexes

- Projet d'arrêté

Documents supplémentaires à l'intention de la Commission

- Devis